



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 18
- Présents : 16
- Pouvoirs : 2

Date de convocation :

Mardi 25 Janvier 2022

Affichage effectué le :
08 février 2022

Mise en ligne le :
08 février 2022

OBJET :

**Financement du Schéma
Directeur des Systèmes
d'Information et du Numérique :
demande de subvention au titre
de la Dotation de Soutien
à l'Investissement Local 2022
dans le cadre de la Dotation
d'Équipement**

N° 003773

Question N° 2 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5 « Subventions »

L'an deux mille vingt-deux et le lundi trente et un janvier à dix-huit heures.
Le Bureau communautaire Décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Bessan**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Sébastien FREY.
AUMES : M. Michel GUTTON **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **PINET :** Mme Nathalie BASTOU. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY :** M. Jean AUGÉ.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE :** M. Thierry DOMINGUEZ. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIÈRE. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE, M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à Mme Véronique REY. **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE.

RECU EN PREFECTURE

Le 02 février 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220131-D00377310-DE

Monsieur le Président rappelle que forte de 20 communes et plus de 80 000 habitants, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit pouvoir s'appuyer sur des outils numériques performants pour répondre aux enjeux de service aux citoyens et de fonctionnement de ses services.

La Communauté d'agglomération a donc décidé d'engager une réflexion stratégique sur l'évolution de son système d'information pour les prochaines années afin d'identifier, prioriser et mettre en cohérence l'ensemble des chantiers à conduire.

Le périmètre de cette opération couvrira la CAHM et la ville d'Agde, le Centre Communal d'Actions Sociales d'Agde et la Caisse des Écoles ainsi que les communes adhérentes au catalogue de service avec une démarche de modernisation du fonctionnement des collectivités, d'optimisation du service aux citoyens et de mutualisation.

L'objectif est de gagner en fluidité, en productivité et en qualité de service en s'appuyant sur les technologies numériques et lorsque nécessaire une optimisation des processus.

Au-delà des initiatives déjà lancées telles que l'acquisition d'une solide infrastructure capable d'héberger les systèmes d'information des communes, la mise en place d'une offre de service vers ces dernières, il s'agit à présent de construire une vision partagée du système d'information à l'horizon du mandat (avec des perspectives au-delà) alignée sur les enjeux majeurs, une trajectoire optimisée et réaliste en termes de moyens à mobiliser et créer les conditions pour une mise en œuvre maîtrisée du Schéma Directeur des Systèmes d'Information.

Dans cette perspective et dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022, il est proposé de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat et autres partenaires potentiels.

Ainsi, les membres du Bureau communautaire sont invités à se prononcer sur la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 dans le cadre de la Dotation d'Equipement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à solliciter les subventions les plus larges possibles pour le Schéma Directeur des Systèmes d'Information auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 dans le cadre de la Dotation d'Equipement ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des autres partenaires institutionnels pour le Schéma Directeur des Systèmes d'Information ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type de document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#